



Application du jugement de divorce

Par **coline2306**, le **28/12/2009** à **10:55**

bonjour,rnrnje suis divorcée depuis 2003 , tout se passait bien jusqu'à ce que mon ex mari se remette avec qq un qui ne veut pas que notre fille vienne chez eux. Donc tous les 15 j et encore ! mon ex mari vient chercher sa fille et l'emmène chez sa grand mère. Depuis octobre notre fille n'est pas allée dormir chez son père et n'a pas vu sa demi sœur qui est née fin octobre. rnrnElle n'a plus de chambre prévue pour elle chez son père depuis qu'ils ont emménagé dans une nouvelle maison , ma fille dort sur un clic clac car son père a rangé son lit au grenier. De plus son père ne l'a pas pris en vacances de l'année 2009, vient la chercher du samedi au dimanche et encore ! contrairement à ce qui avait été noté dans le jugement de divorce (du vendredi au dimanche). rnrnQue puis-je faire pour intervenir juridiquement sans que j'ai de gros frais et que ma fille ne souffre plus du manque de temps passé chez son père?rnrnje vous remercie beaucoup de votre réponse. Cordialement.

Par **jeetendra**, le **28/12/2009** à **11:08**

[fluo]CIDFF DU DOUBS[/fluo]rnEspace associatif Simone de Beauvoir 14, rue Violetrn25000 BESANCONrnTéléphone : 03 81 83 48 19 rnrnBonjour, contactez cette association à Besançon, ils tiennent des permanences juridiques et pourront vous aider à faire valoir vos droits de mère, bonne fête de fin d'année à vous.